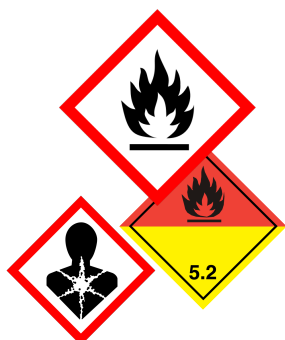


# Connaissances Techniques pour la remise des produits chimiques

– Mise à Jour –



L'objectif de la législation suisse sur les produits chimiques est de protéger la vie et la santé de la population ainsi que l'environnement des effets nocifs de ces produits.

Cela concerne quasiment toute entreprise qui produit, importe, exporte, entrepose, vend, élimine ou utilise des produits chimiques portant des pictogrammes de danger comme ceux ci-contre, quel que soit le secteur d'activités et la taille de l'entreprise **(ai cas où vous ne sauriez pas si vous êtes concerné, nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.)**

Avec la réforme du droit chimique en été 2015, le législateur exige désormais que « toute personne titulaire d'un permis et qui exerce l'activité correspondante **doit s'informer régulièrement de l'évolution de la pratique professionnelle et suivre une formation continue.** » (OChim Art. 66.3 → ORRChim Art. 10)

- Ce **cours interactif d'un jour** vous transmet tout ce qu'il faut savoir sur les nouveautés et modifications du droit chimique suisse de manière pragmatique.

<b>Public cible</b>	Ce cours s'adresse en particulier à toute personne qui <b>possède déjà le certificat sur les connaissances techniques selon RS 813.131.21 et qui souhaite se remettre à jour</b> : vendeurs, chefs de rayon, commerçants en gros et en détail, etc.
<b>Objectifs et Bénéfices</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir une vue d'ensemble de la législation <b>actuelle</b> sur les produits chimiques en Suisse.</li> <li>• Être capable d'identifier les obligations <b>actuelles</b> applicables à votre entreprise.</li> <li>• Savoir lire et interpréter l'étiquette et les « nouveaux » pictogrammes de danger selon SGH et CLP.</li> <li>• Comprendre la structure d'une fiche de données de sécurité (FDS) et être capable d'y trouver des informations clés de manière ciblée et rapide.</li> <li>• Pouvoir instruire avec confiance <b>vos collaborateurs et vos clients</b> à manipuler, entreposer et éliminer les produits dangereux.</li> <li>• Bénéficier des nombreux conseils pratiques que vous pouvez utiliser dans votre vie quotidienne – même en dehors de l'entreprise.</li> </ul>
<b>Contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les lois et règlements autour des produits chimiques en Suisse et en Europe.</li> <li>• Notre entreprise doit-elle nommer une « personne de contact » ?</li> <li>• Quels sont les produits qu'un commerce peut vendre ? Lesquels doit-on reprendre ? Doit-on mettre certains produits sous clé ?</li> <li>• Pour quels produits sommes-nous obligés de renseigner un client ? Sur quels détails, dans quelle forme et combien de temps doit-on renseigner ? Quelle est la différence entre un client privé et un professionnel ?</li> <li>• La signalétique, les pictogrammes et le règlement CE 1272/2008 « CLP ».</li> <li>• Comment lire et interpréter une fiche de données de sécurité FDS.</li> <li>• Comment stocker les produits dangereux correctement.</li> </ul>
<b>Crédits</b>	Les participants recevront un certificat de cours, qui fait preuve de la formation continue exigée par l'article 66.3 de la OChim.
<b>Langue</b>	Disponible en français et en allemand ; anglais sur demande.
<b>Formateur</b>	Dr. rer. nat. Jörg Hau, PMP, <b>chimiste et certifié selon RS 813.131.21.</b>
<b>Logistique</b>	Formation <b>hautement interactive</b> , les dates sont publiées <a href="#">sur notre site web</a> . Nous pouvons également dispenser ce cours comme formation interne dans votre entreprise. Durée : 1 jour entier. Participants : min. 5, max. 12.

